LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Résultats des Quinzaines 2020-2023

ANTILLES

N°2 – Février 2025

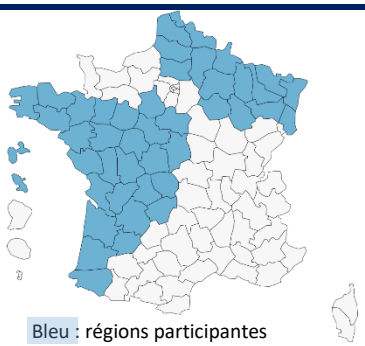
Surveillance des maladies à caractère professionnel

Auteurs : N.NELLER[1], C.GOUDOU[2], G.ANOMA[3]

1. Observatoire régional de santé Martinique
2. Observatoire régional de santé Guadeloupe
3. Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique et de Guadeloupe

Les maladies à caractère professionnel (MCP) regroupent l'ensemble des maladies susceptibles d'être d'origine professionnelle et non reconnue en maladie professionnelle par un régime de Sécurité sociale au moment de la visite.

Régions participantes en 2020-2023



Bleu : régions participantes

Objectifs du programme MCP

Les objectifs du programme MCP, sont les suivants :

- améliorer la connaissance des pathologies d'origine professionnelle en estimant les prévalences des MCP en milieu de travail ;
- repérer les situations socioprofessionnelles les plus concernées eu égard à l'âge, au sexe, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité des travailleurs ;
- décrire les agents d'expositions associés aux différentes pathologies ;
- contribuer à l'évaluation de la sous déclaration en maladie professionnelle et à l'amélioration du système de prévention et de réparation des maladies professionnelles (révision ou extension des tableaux de maladies professionnelles indemnisables) ;
- suivre l'évolution des données dans le temps.

Méthode

Le programme de surveillance des MCP s'appuie sur la participation volontaire d'équipes de santé au travail des Antilles, qui signalent deux fois par an, pendant deux semaines consécutives dites « Quinzaines MCP », toutes les MCP rencontrées au cours de leurs consultations auprès des travailleurs.

Afin que la population de travailleurs vue durant les Quinzaines MCP soit représentative de la population professionnelle des Antilles, un redressement de l'échantillon a été réalisé. La méthode de calage sur marges a été utilisée et porte sur la structure de la population (l'âge, le sexe, la profession et le secteur d'activité). Les données des enquêtes emploi de l''Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sont utilisées pour calculer les pondérations régionales[1]. Les estimations sont présentées sous forme de pourcentage assorti d'un intervalle de confiance à 95 % et les effectifs sont les effectifs bruts observés de l'échantillon. La présentation des résultats est censurée pour les modalités disposant de moins de 50 travailleurs vus au cours des quinzaines.

Le programme de surveillance des MCP, est mis en place en Guadeloupe et en Martinique depuis 2018. Cette plaquette présente le cumul des quinzaines réalisées en 2020, 2022 et 2023 en Guadeloupe et en Martinique.

---

[1] Cf. Guide méthodologique du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (à paraitre)
Auteurs : J. Chatelot[1], J. Homère[1], P. Delézire[1]
1. Direction santé environnement travail (Dset), Santé publique France

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique

Santé publique France

ORSaG Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe

OSM OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ MARTINIQUE

Résultats des Quinzaines 2020-2023

Participation des médecins du travail

Parmi la quarantaine de médecins du travail exerçant aux Antilles en 2020-2023, 11 ont participé à au moins une quinzaine (5 en Guadeloupe et 6 en Martinique).

Tableau 1. Taux de participation des médecins du travail aux Quinzaines MCP aux Antilles en 2020-2023

	Taux de participation 2020	Nombre de médecins région	Nombre de médecins participants	Taux de participation 2021	Taux de participation 2022	Nombre de médecins région	Nombre de médecins participants	Taux de participation 2023	Nombre de médecins région	Nombre de médecins participants
Guadeloupe	7 %	27	2	Pas de quinzaine	6 %	16	1	15 %	20	3
Martinique	NC	ND	4	Pas de quinzaine	4 %	26	1	12 %	25	3

NC : non calculé / ND : non disponible

Durant les quinzaines, toutes les consultations ont été effectuées par les médecins des services inter-entreprises.

Caractéristiques des travailleurs vus en visite médicale pendant les quinzaines

Les médecins volontaires ont vu en consultation 1 140 travailleurs lors des Quinzaines 2020-2023[2] (499 en 2020, 121 en 2022 et 520 en 2023).

Après redressement, la proportion de femmes estimée (56 % [52,2-59,5]) est supérieure à celle des hommes (44 % [40,5-47,8]).

Plus de 7 travailleurs sur 10 (77 % [73,8-79,8]) ont un contrat à durée indéterminée. Près des deux tiers des travailleurs œuvrent dans le privé (68 % [63,8-71,8]), 18 % pour l'Etat [14,3-21,5] et 10 % [7,7-12,9] dans les collectivités territoriales.

La moyenne d'âge des travailleurs vus est de 45,1 ans (45,8 ans [44,5-47,0] chez les femmes et 44,3 ans [43,1-45,5] chez les hommes).

Le secteur de l'administration publique concerne 24 % [20,4-28,3] des travailleurs, vient ensuite le secteur de la santé humaine et de l'action sociale avec 17 % [14,3-19,8] des travailleurs, le commerce 12 % [10,5-14,6] et les activités spécialisées 9 % [7,6-11,0]. *[Figure 1]*

Globalement, les travailleurs vus en consultation sont des employés (41 % [37,0-44,3]), des professions intermédiaires (26 % [23,0-30,0]) et des ouvriers (21 % [18,8-23,7]).
On remarque une forte différence de répartition des catégories socioprofessionnelles selon le sexe. Les femmes sont majoritairement des employées (54 % [48,3-58,7]) et des professions intermédiaires (29 % [24,5-34,4]).
Les hommes sont majoritairement des ouvriers (41 % [36,5-46,1]), des employés (24 % [19,6-29,5]) et des professions intermédiaires (23 % [18,3-27,8]). *[Figure 2]*

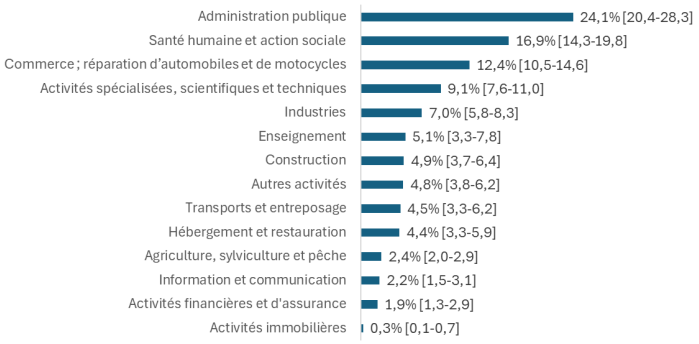


Figure 1 : Répartition des travailleurs vus pendant les Quinzaines MCP par secteur d'activité

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

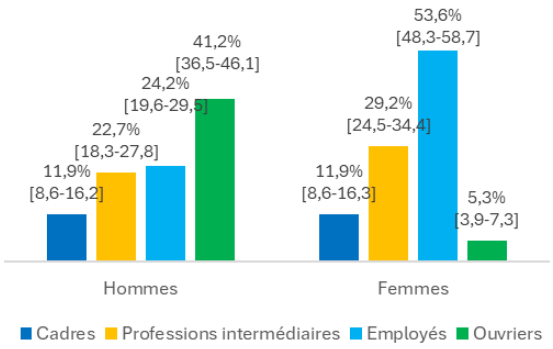


Figure 2 : Répartition des travailleurs vus pendant les Quinzaines MCP selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe

données présentées uniquement pour les modalités dont l'effectif est > 50
Source : Quinzaines MCP 2020-2024 Exploitation OSM

[2] Pas de quinzaine réalisée en 2021

Dans 28 % [25,2-31,8] des cas, les consultations ont été réalisées dans le cadre de visites d'information et de prévention d'embauche (VIPE). Le reste des consultations se répartit comme suit : 27 % [23,7-30,5] pour les visites d'information et de prévention périodique (VIPP), 21 % [17,7-24,0] pour les visites à la demande, 9 % [7,3-11,0] pour les examens médicaux d'aptitude périodique (EMAP) et 8 % [6,5-10,5] pour les visites de reprise. Les examens médicaux d'aptitude d'embauche, les visites intermédiaires et les visites de pré-reprise, représentent moins de 7 % des visites.

Caractéristiques des travailleurs ayant fait l'objet d'un signalement

Le **taux de signalement** est le nombre de travailleurs pour lesquels au moins une MCP a été signalée durant les Quinzaines, rapporté à l'ensemble des travailleurs vus lors des Quinzaines. Ici, les taux de signalement sont abordés selon les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, et secteur d'activité).

Parmi les 1 140 travailleurs vus au cours de la période 2020-2023, 73 ont eu le signalement d'au moins une pathologie et 88 pathologies ont été signalées (58 chez les femmes, 30 chez les hommes).

Après redressement, le taux de signalement estimé d'une MCP est de 8 % [5,8-9,9] pour les Quinzaines 2020-2023 des Antilles (contre 11 % au cours de la période 2018-2019).

Les travailleurs ayant fait l'objet d'un signalement ont une moyenne d'âge de 50 ans [47,2-51,9] (respectivement 51 ans [48,4-53,4] pour les femmes et 46 ans [40,1-51,0] pour les hommes).
Ils sont en moyenne plus âgés que les travailleurs vus lors des Quinzaines sans MCP signalée (45 ans [43,9-45,7]). La différence est significative ($p = 10^{-3}$).

Globalement, le taux de signalement augmente avec l'âge (tous sexes confondus) ; 2 % [0,2-10,2] pour les moins de 25 ans et 12 % [7,6-17,9] pour les 45-54 ans et les 55 ans et plus (12 % [8,1-16,7]).
Le taux de signalement culmine pour les femmes chez les 45-54 ans (15 % [8,9-25,1]), et pour les hommes chez les 35-44 ans (8 % [3,8-14,6J]). *[Figure 3]*

Les taux de signalement varient également selon la catégorie socioprofessionnelle. Les professions intermédiaires sont les plus concernées avec une prévalence de 9 % [5,0-14,6], suivis des employés (8 % [5,3-11,8]), des cadres (6 % [2,3-16,4]) et des ouvriers (6 % [4,0-9,4]).

Chez les femmes, les taux de signalement sont proches pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Pour les ouvrières, le taux de signalement est de 11 % [4,5-23,9], suivi des cadres avec 11 % [3,7-27,3], des employées avec 10 % [6,4-14,9] et des professions intermédiaires avec 10 % [4,9-18,5]. Concernant les hommes, le taux de signalement est le plus élevé pour les professions intermédiaires avec 7 % [2,7-16,0]) puis les ouvriers avec 5 % [3,2-8,7] et les employés avec 3 % [0,8-7,8]). *[Figure 4]*

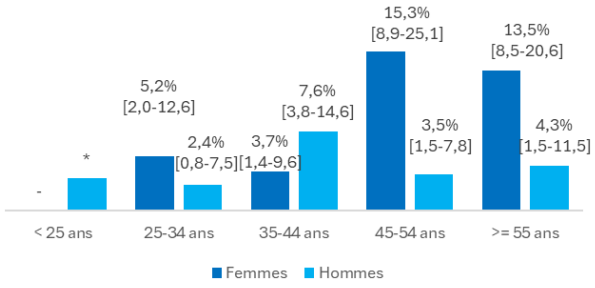


Figure 3 : Taux de signalement des MCP selon l'âge

(-) effectifs bruts nuls , (*) effectifs bruts salariés vus < 50
Source : Quinzaines MCP 2020-20203 Exploitation OSM

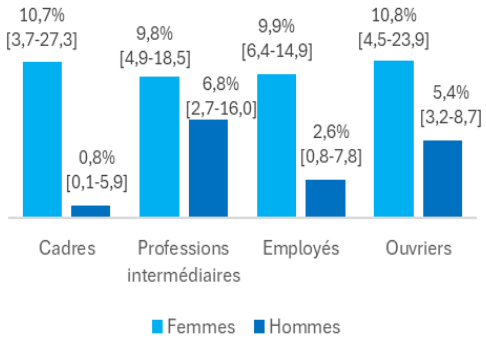


Figure 4 : Taux de signalement des MCP selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Globalement, les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (12 % [7,3-19,3]) et des autres activités de service (12 % [5,7-22,9]) ont les taux de signalement les plus élevés. *[Tableau 2]*

Le taux de signalement est comme attendu plus élevé pour les visites à la demande (20 % [13,7-27,7]) et les visites de reprise (9 % [4,3-19,5]) que pour les visites EMAP (8 % [3,7-17,3]) ou les visites de pré-reprise (7 % [1,8-19,5]).

Tableau 2 : Taux de signalement des MCP selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	-	*	1,4 %
Industries manufacturières, extractives et autres	6,3 %	*	7,7 %
Construction	-	-	2,9 %
Commerce de gros et de détail	5,0 %	1,1 %	3,4 %
Transports et entreposage	*	*	*
Hébergement et restauration	*	*	*
Information et communication	*	*	*
Activités financières et d'assurance	*	-	*
Activités immobilières	*	*	*
Activités spécialisées (4)	1,4 %	4,2 %	2,8 %
Administration publique	*	**14,0 %**	8,6 %
Enseignement	*	*	*
Santé humaine et action sociale	*	12,7 %	**12,1 %**
Autres activités de services	*	7,5 %	11,8 %

(4) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de service administratifs et de soutien
(-) effectifs bruts nuls, (*) effectifs bruts salariés vus <50

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Pathologies figurant dans un tableau de maladie professionnelle[3] et non déclarées[4]

Les MCP peuvent donner lieu à une indemnisation sous réserve de remplir les critères d'un tableau de maladie professionnelle (MP) ou de répondre aux conditions du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP).

Les données recueillies lors des Quinzaines permettent d'apprécier, parmi les pathologies signalées, celle qui correspondent à un tableau de MCP et parmi elles, celles qui ont fait l'objet d'une déclaration en MP. Ainsi, il est possible d'estimer chez les salariés vus lors des Quinzaines le pourcentage de non-déclaration en MP.

Selon les médecins du travail, pour 45 pathologies sur les 88 signalées, il existe un tableau de MP. Après redressement, la proportion estimée de pathologies signalées ayant un tableau de MP est de 44 % [31,7-56,2].
Près de 94 % [77,3-98,7] de ces pathologies concernent les affections de l'appareil locomoteur (ALM) et 5 % [1,0-23,4] des irritations et/ou des allergies.

Parmi ces pathologies pour lesquelles il existe un tableau de MP :

- 69 % [52,5-82,3] n'ont pas fait l'objet d'une déclaration en MP ;
- 6 % [1,1-23,7] ont été déclarées mais ont donné lieu à un refus de reconnaissance ;
- 25 % [13,9-40,9] étaient en cours de déclaration.

Les deux principales causes de non-déclaration sont :

- la méconnaissance du travailleur quant à la possibilité de reconnaissance de sa pathologie (62 % [39,7-79,6]) ;
- un bilan diagnostic insuffisant (18 % [7,1-39,7]).

A ce jour, une part importante des maladies liées au travail n'est pas reconnue. [*Figure 5*]
En effet, 56 % [43,8-56,2] des pathologies signalées ne bénéficient pas d'un tableau de reconnaissance en maladies professionnelles. Ces pathologies concernent principalement la souffrance psychique (59 % [40,9-75,1]) et les ALM (29 % [16,1-46,9]).

[3] Une maladie est dite **professionnelle** « si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle et si elle figure dans un des tableaux du régime général ou agricole de la Sécurité sociale ». Source : Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

[4] Plusieurs causes de non-déclaration ou de refus du travailleur peuvent avoir été évoquées.

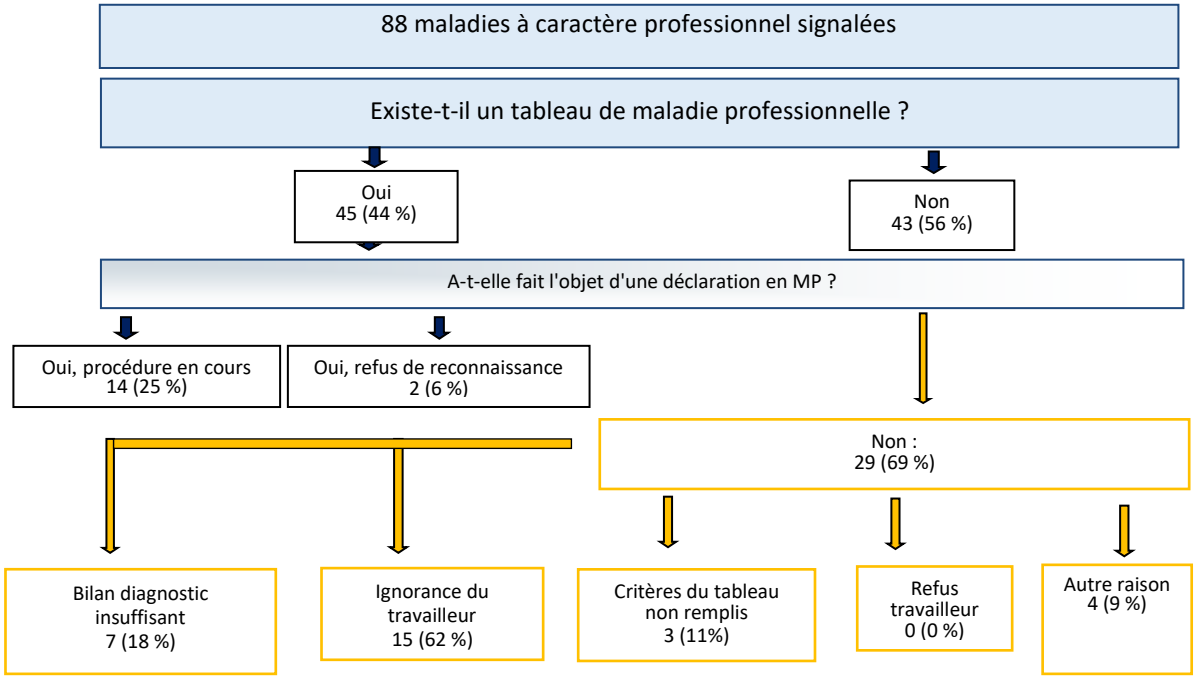


Figure 5 : Répartition des maladies professionnelles indemnisables parmi les pathologies signalées en MCP aux Antilles, 2020-

(*) effectifs réels (pourcentages redressés)
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Pathologies signalées en maladie à caractère professionnel

73 personnes ont fait l'objet d'un signalement pour un total de 88 maladies à caractère professionnel. La majorité des travailleurs présente une seule MCP (n=75, soit 82,9 %) et 15 travailleurs en présentent deux.

Après redressement, plus de la moitié (57 % [44,1-69,8]) des pathologies signalées sont des affections de l'appareil locomoteur (ALM). La souffrance psychique liée au travail regroupe 33 % [21,7-47,6] des MCP. Les irritations et/ou allergies représentent 2 % [0,4-11,0] des pathologies signalées. Les autres pathologies représentent 4 % [1,1-4,9] des cas. *[Tableau 3]*

Tableau 3 : Répartition des pathologies signalées

Groupes de pathologies	Ensemble
Affection de l'appareil locomoteur	57,4%
dont TMS	***89,4%***
dont arthrose	***1,7%***
Souffrance psychique	33,4%
Troubles de l'audition	0,3%
Irritation/Allergie	2,3%
Tumeurs	-
Intoxications	-
Autres pathologies/ sans précision	4,2%
Infections	2,4%
Total	100,0%

(-) Effectifs nuls
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

La **prévalence d'une pathologie** est le nombre de nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée, rapporté à l'ensemble des travailleurs vus lors des Quinzaines. Les prévalences sont abordées selon les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité).

Les taux de prévalence les plus élevés concernent les affections de l'ALM (5 % [3,7-6,7]) et les souffrances psychiques (3 % [1,8-4,8]). *[Tableau 4]*

Affections de l'ALM liées au travail

Au cours des Quinzaines, 57 affections de l'appareil locomoteur (ALM) ont été signalées.
Après redressement, les affections de l'ALM représentent 57 % [44,1-69,8] des MCP. La prévalence estimée est de 5 % au sein de la population des travailleurs. [*Tableau 4*]
Chez les hommes comme chez les femmes, les ALM prédominent avec un taux de prévalence respectif de 3 % [2,1-5,2] et 6 % [4,3-9,1].

La prévalence atteint son maximum pour les 55 ans et plus (8 %[4,9-12,1] contre 2 % [0,2-10,2] chez les moins de 25 ans.

Tableau 4 : Taux de prévalence des principaux groupes de pathologies signalés en MCP

Groupes de pathologies	*Effectifs bruts*	*Prévalence globale*
Affection de l'appareil locomoteur (ALM)	57	5,0 % [3,7-6,7]
Dont TMS	*49*	*4,5 % [3,2-6,1]*
Dont arthrose	*1*	*<0,1 % [0,0-0,1]*
Souffrance psychique	22	2,9% [1,8-4,8]

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

S'agissant des catégories socioprofessionnelles, la prévalence est plus élevée pour les employés (7 % [4,4-10,1]) et les ouvriers (7 % [4,4-10,0]). Ce taux est de 3 % [0,7-11,0] pour les cadres et de 2 % [0,7-5,2] pour les professions intermédiaires.

Les affections de l'ALM concernent principalement les travailleurs œuvrant dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale avec un taux de prévalence de 10 % [5,8-16,1], suivi du secteur de l'industrie (8 % [4,5-13,7]), des autres activités de service (8 % [3,2-17,7]) et de l'hébergement restauration (8 % [2,7-19,5]).

Les principaux agents d'expositions mis en cause concernent les mouvements répétitifs (27 % [15,5-42,9]), notamment ceux de la main, du poignet ou de l'avant-bras (17 % [6,9-36,6]) et la manutention de personne (20 % [10,1-35,4]).

✓ Focus Troubles Musculosquelettiques

Parmi les affections de l'appareil locomoteur, 89 % [77,2-95,4] sont des troubles musculosquelettiques (TMS), 2 % [0,2-11,9] des arthroses et 8 % [3,2-20,4] des affections sans précision. *[Tableau 3]*. Le taux de prévalence des TMS pour les femmes est de 6 % [3,8-8,5] et de 3 % [1,7-4,6] pour les hommes.

La prévalence des TMS augmente avec l'âge avec une prévalence de 2 % [0,2-10,2] pour les moins de 25 ans et de 7 % [4,5-11,6] pour les 55 ans et plus. Il est maximal pour les hommes de 35-44 ans (6 % [2,8-11,6]). Pour les femmes le pic est atteint chez les 55 ans et plus (11 % [6,8-18,1]). [Figure 6]

Concernant la catégorie socioprofessionnelle, les prévalences des TMS sont plus élevées chez les employés (6 % [3,8-9,3]) et les ouvriers (6 % [3,5-8,8]). [Figure 7]

Tous sexes confondus, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale est celui qui a la prévalence la plus importante (8 % [4,7-14,3]). [Figure 8]

Globalement, les TMS touchent en premier lieu les membres supérieurs 44 % [28,4-60,1] (principalement l'épaule 27 % [15,2-42,3] et les mains-poignets 27 % [14,6-43,1]) puis le rachis 38 % [23,6-54,9] (principalement le rachis lombaire 28 % [15,9-45,5]). Les syndromes canalaires représentent 18 % [8,6-35,2] des TMS.

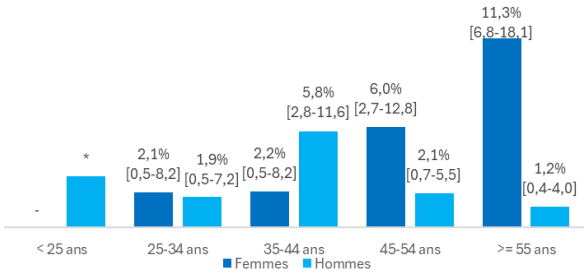


Figure 6 : Prévalence des TMS signalés en MCP selon l'âge

(-) effectifs bruts nuls, (*) effectifs bruts salariés vus <50
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

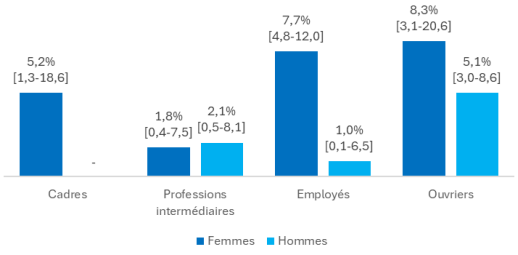


Figure 7 : Prévalence des TMS signalés en MCP selon la catégorie socioprofessionnelle

(-) effectifs bruts nuls
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

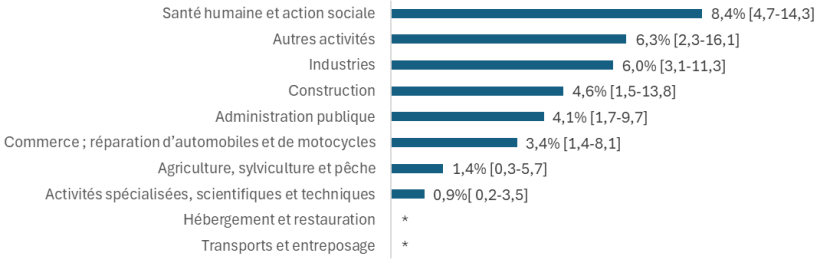


Figure 8 : Prévalence des TMS signalés en MCP selon le secteur d'activité

(*) effectifs bruts salariés vus <50
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Membre supérieur 43,6 % [28,4-60,1]
Epaule 26,6 % [15,2-42,3]
Coude 9,0 % [2,2-29,9]
Main-poignet 26,5% [14,6-43,1]

Rachis 38,0 % [23,6-54,9]
Cervical 9,6 % [3,4-24,2]
Lombaire 28,4 % [15,9-45,5]

Syndrome canalaire 18,4 % [8,6-35,2]

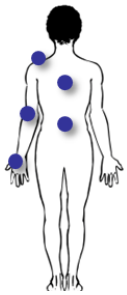


Figure 9 : Répartition des TMS signalées en MCP selon les principales localisations (%)

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Souffrance psychique liée au travail

La catégorie « souffrance psychique » regroupe une grande diversité de pathologies et symptômes tels que la dépression, l'anxiété, le burn-out, l'addiction, l'état de stress post-traumatique, la somatisation, les troubles de l'appétit ou du sommeil.

Au total, 22 pathologies ont été signalées sur les 88. Après redressement, le taux de signalement est estimé à 33 % [21,7-45,6].

Les symptômes de dépression sont majoritaires (61 % [33,2-83,5]). On retrouve ensuite les burn-out (28 % [9,4-59,2]), puis les signes d'anxiété (10 % [1,9-37,7]). L'état de stress post-traumatique est peu signalé avec 1 % ([0,1-8,5]) des signalements de souffrance psychique.

La prévalence estimée chez les travailleurs est de 3 % [1,8-4,8]. Il est nettement plus élevé chez les femmes avec 5 % [2,3-7,9] contre moins de 1 % [0,11-2,4] pour les hommes.

Les 45-54 ans sont les plus concernés par la souffrance psychique avec un taux de prévalence de 10 % [4,6-19,0] chez les femmes. Chez les hommes, ce sont les 35-44 ans et plus les plus concernés avec 2 % [0,2-10,0].[Figure 10]

Les professions intermédiaires (5 % [2,3-10,6]) et les cadres (4 % [1,3-14,7]) sont les plus touchés par la souffrance psychique que les employés (2 % [1,1-5,2]). [Figure 11]

Le transport et entreposage sont le secteur le plus impacté par la souffrance psychique avec une prévalence de 9 % [2,6-24,9]. [Figure 12]

Le principal agent d'exposition lié à la souffrance psychique au travail porte sur la qualité de la relation au travail (ambiance de travail, troubles relationnels au travail, conflit professionnel) pour 38 % [15,5-66,3] des souffrances psychiques. On retrouve ensuite l'organisation fonctionnelle de l'activité (management, management par le stress) pour 29 % [10,2-59,9] et la surcharge de travail ressentie pour 19 % [5,2-49,0] d'entre elles.

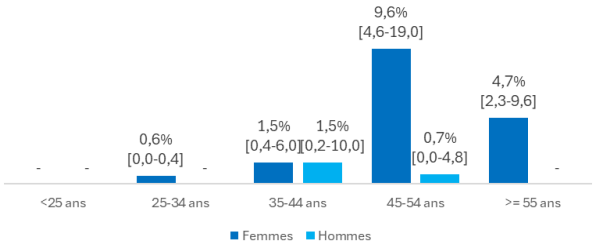


Figure 10 : Prévalence de la souffrance psychique signalée en MCP selon l'âge

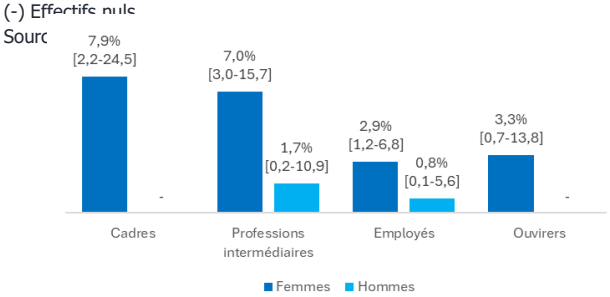


Figure 11 : Prévalence de la souffrance psychique signalée en MCP selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

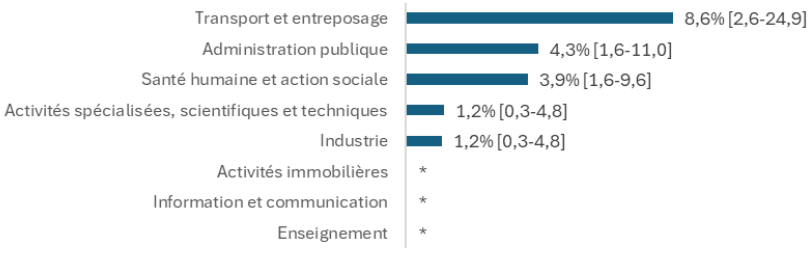


Figure 12 : Prévalence de la souffrance psychique signalée en MCP selon le secteur d'activité

(*) effectifs bruts salariés vus <50
Source : Quinzaines MCP 2020-2023 Exploitation OSM

Points clés

- Les Quinzaines MCP en 2020-2023 ont mobilisés 11 médecins du travail volontaires ayant participé à au moins une quinzaine sur la quarantaine de médecins exerçants aux Antilles sur cette période. En 2023, 6 des 45 médecins ont participé (15 %) à au moins une quinzaine. Le taux de participation est divisé par 2 par rapport à 2019 (30 %).

- Les équipes de santé au travail ont vu **1 140 travailleurs** en visite durant les Quinzaines 2020-2023. Parmi eux, **73 ont fait l'objet d'un signalement de maladie à caractère professionnel**, soit un taux de signalement redressé de 8 % [5,8-9,9].

- Les 73 signalements représentent **88 MCP**. Les affections de l'appareil locomoteur (ALM) sont le groupe de pathologies le plus signalé. Après redressement, les affections de l'ALM concernent 57 % [44,1-69,8] des signalements de MCP ; soit une prévalence estimée de 5 % [3,7-6,7] avec essentiellement des troubles musculosquelettique (TMS ; 89 % [77,2-95,4]) au niveau du rachis et des membres supérieurs.

La souffrance psychique, en seconde position représente 33 % [21,7-45,6] des signalements, soit une prévalence de 3 % [1,8-4,8] avec principalement des syndromes dépressifs (61 % [33,2-83,5]).

Les irritations et /ou allergies arrivent en troisième position (2 % [0,4-11,0]).

- La prévalence des TMS est la plus élevée pour les employés avec 6 % [3,8-9,3] (tous sexes confondus). La souffrance psychique touche principalement les professions intermédiaires (5 % [2,3-10,6]) et les cadres (4 % [1,3-14,7]).

- Les mouvements répétitifs et la manutention de personnes sont respectivement associés à 27 % [15,5-42,9] et 20 % [10,1-35,4] des affections de l'ALM.

La qualité de la relation au travail (ambiance de travail, troubles relationnels au travail, conflit professionnel) ainsi que l'organisation fonctionnelle de l'activité (management, management par le stress) sont les principaux agents mis en cause dans les pathologies liées à la souffrance psychique (38 % [15,5-66,3] et 29 % [10,2-59,9]).

- Selon les médecins du travail, 44 % [31,7-56,2]. des maladies signalées correspondaient à un tableau des maladies professionnelles. Parmi ces MCP, 69 % [52,5-82,3] n'ont pas fait l'objet de déclaration en maladie professionnelle.

Cette non-déclaration est principalement due à une méconnaissance du travailleur (62 % [39,7-79,6]) ou un diagnostic médical insuffisant (18 % [7,1-39,7]).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La participation aux quinzaines a fortement été perturbée par la pandémie Covid-19 en 2020 et 2021. La participation des équipes de santé au travail par la suite a été faible. L'adhésion d'un plus grand nombre est toutefois essentielle au maintien du programme et à la remontée d'observations de terrains. En effet, une faible participation ne permet pas d'avoir des résultats détaillés exploitable à l'échelle des Antilles. Des prévalences selon le secteur d'activité plus précises permettraient notamment de mieux cibler les travailleurs à risque et de prioriser les actions de santé au travail.

Ce dispositif de surveillance offre aux médecins du travail une valorisation de leur activité clinique et de leur connaissance du milieu du travail. Ils participent à la prévention des risques professionnels notamment à l'évolution des tableaux des maladies professionnelles.

La poursuite de ce dispositif à l'avenir permettra d'approfondir les données et de suivre leur évolution dans le temps.

Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins volontaires de Guadeloupe et de Martinique ainsi qu'à leurs équipes ayant participé au programme. Nous remercions également les services de prévention et de santé au travail pour leur implication dans cette étude.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique

Santé publique France

ORSaG Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe

OSM Observatoire de la Santé Martinique

Observatoire Régional de Santé de Guadeloupe (ORSaG): www.orsag.fr
Observatoire de la Santé Martinique (OSM) :www.ors-martinique.org
Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique et de Guadeloupe : https://martinique.deets.gouv.fr et https://guadeloupe.deets.gouv.fr
Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr
Contact ORSaG : Tel 0590 47 61 94 / Fax : 0590 47 17 02 info@orsag.fr
Contact OSM : Tel 0596 61 28 20 ors.martiniq@wanadoo.fr